

La crise Covid-19 aura eu un aspect « positif » : elle a démontré le caractère essentiel des services publics et de leurs agent-es dans la réponse aux besoins de la population et dans le maintien de la cohésion sociale. Mais alors que sans la conscience professionnelle et l'abnégation des personnels qui parfois, voire souvent, ont travaillé sans matériel (hormis personnel) et sans protection, le gouvernement persiste dans ses attaques contre la Fonction publique.

Loi dite de transformation de la Fonction publique

MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»



Le gouvernement prévoit pour la fin d'année de faire passer une ordonnance portant « codification » du statut. Ce passage du statut à un code, c'est le passage des droits collectifs attachés à la personne à des pseudos droits renégociables attachés à une collectivité ou à une administration. C'est la fin du droit à la carrière, aux avancements, la fin des commissions de réforme, la fin des instances paritaires. C'est l'ouverture à marche forcée à la mise en concurrence entre les salarié-es, les contractuel-les, les fonctionnaires. Déjà les lignes directrices de gestion (LDG), boîte à outil technocratique, imposent l'austérité dans la gestion du personnel et préparent les privatisations massives, notamment à travers les délégations de services publics, les externalisations. C'est pour mettre en œuvre cette orientation, pour baisser par tous les moyens la masse salariale, les effectifs,

qu'a été adoptée la loi Dussopt ! On passe d'un système fondé sur l'égalité de traitement des usager-es et des agent-es à un système ubérisé, privatisé, concurrentiel. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, cette attaque contre le statut est renforcée par la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) qui renforce la précarité avec les « tenures tracks » et les CDI de mission et un sous financement généralisé alors que la recherche nécessiterait des budgets pérennes.

Loi OTE (organisation territoriale de l'État)

Elle remet en cause de nombreux services et organisations, dans la même optique de réduire le nombre de fonctionnaires, doctrine si chère à nos gouvernements successifs, toujours aux ordres de l'Union européenne. Par exemple, les personnels de l'Inspection du travail sont soumis à une nouvelle fusion des services 10 ans après la mise en place des DIRECCTE : c'est encore une fois un chamboulement complet de l'organisation, des collectifs de travail et des missions. La mise en place des DREETS, DRIETS et autres structures liées à la réforme de l'OTE désorganisent profondément les services, et celle des secrétariats généraux communs départementaux s'est traduite par des pressions renforcées et continues sur les agent-es concernés, pour qu'ils et elles partent en préfecture. La même situation est en train de se reproduire pour les agent-es des services de la MOE à qui il va être demandé de rejoindre les 6 plateformes interrégionales. Dans le département, cette fusion a déjà entraîné la disparition d'un poste de renseignement aux salarié-es et la non réponse aux questions de la CGT sur les travailleur-ses sans papiers. C'est la même logique qui prévaut aux finances publiques avec la suppression des trésoreries locales qui éloignent toujours plus le service public dû à la population, notamment la plus précaire.



Gel du point d'indice

La reconnaissance de la Macronie s'arrête à la frontière des salaires. Le gel de la valeur du point d'indice se poursuit, presque sans interruption, depuis plus de 10 ans et entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables. Le rendez-vous salarial n'est toujours pas fixé : il pourrait n'intervenir que début juillet ! Un tel calendrier augure mal de la possibilité de négocier réellement. De surcroît, dans les thèmes qui seraient abordés, le pouvoir exécutif est totalement muet sur le chapitre des augmentations générales. Ce silence obstiné est bien le signe que le gouvernement n'a aucune intention de procéder à des revalorisations du point d'indice généralisées. Quelles que soient les appréciations que l'on puisse porter sur des mesures ciblées et catégorielles qui sont intervenues pour certain-es agent-es, elles ne sauraient être suffisantes et elles n'endigueront pas la dégradation continue du pouvoir d'achat des personnels ni le décalage croissant entre les exigences de qualifications et la rémunération. De surcroît, elles génèrent des iniquités et, souvent, mettent à mal la grille indiciaire.

Ainsi, les pseudos annonces de Blanquer sur le « Grenelle de l'Éducation » confirment qu'il n'y aura pas d'augmentation indiciaire et que c'est l'individualisme qui primera sans savoir en plus qui en bénéficiera ni les modalités d'attribution. La CGT dénonce ce nouveau recours aux augmentations indemnitaires, source d'inégalités qui touchent principalement les femmes. Et revendique un véritable plan d'urgence à la rentrée dans l'Éducation en termes de salaire et de créations de postes.

De la même manière, les salarié-es des secteurs du sanitaire, médico-social et social publics et privés, essentiels pour garantir à toutes et tous l'accès aux droits sociaux et aux soins, attendent une réelle politique en matière d'emploi et de salaire pour améliorer les conditions de travail des personnels. Quand le gouvernement poursuit les restructurations et les fermetures de lits ! Le Ségur de la santé n'aura rien apporté de bon dans la reconnaissance de tous les métiers et n'aura amorcé aucune rupture pour mettre l'hôpital public au centre des préoccupations et des investissements, avec une Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale qui réponde aux besoins de toutes et tous !

La CGT revendique :

- * le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat sur 10 ans,
- * l'augmentation de 400 € immédiate des salaires, retraites et minima sociaux,
- * l'abrogation des lois de transformation de la Fonction publique, OTE, LPR notamment,
- * Les 32h pour travailler moins et pour travailler mieux et proposer des emplois pour toutes et tous,
- * l'arrêt du vol des congés et du passage autoritaire aux 1607 heures,
- * la Sécu à 100% basée sur les cotisations sociales,
- * la création de postes statutaires et la titularisation de tou·tes les précaires,
- * un plan d'urgence pour résorber les inégalités femmes/hommes.



L'UD CGT 41 appelle les salarié-es, privé-es d'emploi, retraité-es à manifester

Le mardi 15 juin

A Blois à 14h30 devant le centre hospitalier jusqu'au Conseil départemental